

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1174

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 8 mars 2016, a adopté le règlement n° 1174, intitulé : « **Amendement au règlement no 1169 relatif à la tarification relative à l'obtention de certificats, de permis et tout autre document dispensés par le service d'urbanisme de façon à modifier l'article 2, chap. 1 (6)** ».

L'objet de ce règlement vise à modifier la tarification établie pour l'obtention d'un permis de rénovation demandé pour une catégorie d'usage de type commerce, industrie et institutionnelle dont l'estimation du coût des travaux équivalente ou inférieure à 100 000 \$.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 11^e jour
du mois de mars de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 11 mars 2016 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

Site internet : www.stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 11^e jour du mois de mars de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier